

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour

République Française
Département du Jura

Séance du 6 juillet 2026

Date de convocation : 26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 6 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Belmont au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet : Convention de financement Voie des Salines
N° 149/2026

40 membres · 38 présents · 1 représenté · 2 excusé · 39 votants

Présents :

Mesdames Michaud, Desarbres, Kreuzer, Pieuchot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Humblot, Marchand, Millot, Locatelli, Villain, Jahier, Guyat.

Messieurs Rose, Voinot, Chevalier, Poctier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux, Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Ferniot, Guillaumot, Bouton, Della Santa, Rouault, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Goguilly, Januel.

Excusés :

M. Brochet (procuration à Mme Kreuzer), Mme Pate.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amour,

Vu le Schéma directeur des véloroutes et voies vertes du Département du Jura,

Vu le projet de convention de financement proposé par le Conseil départemental du Jura pour l'aménagement de la Voie des Salines entre Salins-les-Bains et Pagnoz,

Exposé des motifs

Le Conseil départemental du Jura assure la maîtrise d'ouvrage de la Voie des Salines, reliant Salins-les-Bains et Arc-et-Senans à l'Eurovéloroute 6. Cet itinéraire est inscrit au Schéma directeur des véloroutes et voies vertes du Département du Jura,

La réalisation de cette voie verte n'est pas encore totalement achevée. Le tronçon situé entre Pagnoz et Salins-les-Bains reste à finaliser. Les négociations foncières engagées par le Département ayant désormais abouti, les derniers kilomètres de l'itinéraire peuvent être réalisés.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver une convention de financement avec le Conseil Départemental du Jura pour l'aménagement des sections situées sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Amour, comprenant :

- La création de 420 ml en site propre sur la commune de Pagnoz,
- La participation à l'aménagement d'un parking 5 places à l'entrée de la voie verte,
- L'élargissement de 180 ml de la voie communale route d'Aiglepierre.

L'opération comprend les études de conception ainsi que les travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération inscrit dans la convention approuvée par le Conseil départemental en décembre 2025 s'élève à 180 000€ HT. Depuis lors, les marchés de travaux ont été attribués pour un montant inférieur à cette estimation prévisionnelle, soit 100 000€ HT.

La Communauté de communes du Val d'Amour s'engage à financer 50% du montant des travaux, déduction faite des subventions obtenues. Le Département s'engage à solliciter différents partenaires financiers, notamment au titre de la DSID 2026 et du Fonds vert.

Le montant définitif de la participation communautaire sera déterminé sur la base des dépenses réelles constatées et des subventions effectivement perçues. A ce stade, cette participation est estimée entre 35 000€ et 50 000€.

En accord avec le Département, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2027.

Les travaux débuteront au cours du second semestre 2026.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de financement avec le Conseil Départemental du Jura pour l'aménagement de la Voie des Salines entre Salins-les-Bains et Pagnoz,
- Autorise le Président à signer cette convention, ses éventuels avenants et tous les documents afférents à ce dossier,
- Inscrit les crédits au Budget Primitif 2027.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Daniel Rose
Secrétaire de séance

